

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT**N ° DN178**présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 6

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 1 : « Tous les ans, un débat sera organisé au Parlement sur les orientations relatives à la politique de défense et leur mise en œuvre. A l'issue de ces débats, la présente programmation fera l'objet d'actualisations, dont l'une sera mise en œuvre au début de l'année 2021.» (le reste sans changement) .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Attaques terroristes djihadistes sur notre sol, terrorisme, retour de la guerre ouverte dans notre voisinage, montée en puissance militaire et industrielle de nombreux Etats, fragilités et recompositions européennes... Face au durcissement des menaces, les sollicitations pour nos armées et notre défense ne peuvent que s'accroître. Ce constat doit conduire au maintien d'un niveau d'ambition élevé dans tous les domaines, et impose, inévitablement, une révision régulière de notre stratégie de défense.

Il est proposé d'actualiser la loi de programmation au plus tard au début de l'année 2021, afin que les débats ne soient pas parasités par l'approche des échéances électorales de 2022.